



LA **PLAINE**  
DES PALMISTES

Affaire 05-130722

Budget Principal de la Ville - Approbation de la Décision  
Modificative n°2 du Budget Primitif 2022

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 06 juillet 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : NALEM Marie Émilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE  
JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le **TREIZE JUILLET** à **DIX-SEPT HEURE SIX MINUTES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Hélie THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Marie Émilie NALEM conseillère municipale – BOYER Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S)** : Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

**PROCURATION(S)** : Sandra GRONDIN conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Sophie ARZAL conseillère municipale à BOYER Yannick conseiller municipal

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20220713-DCN05-130722-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2022  
Date de réception préfecture : 18/07/2022



## Affaire 05-130722

### Budget Principal de la Ville - Approbation de la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2022

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la Décision Modificative (DM) n°2 pour l'année 2022.

Il s'agit de réajuster les crédits concernant le portage des terrains avec l'EPFR, les acquisitions mobilières ainsi que le réajustement des subventions transférables en écriture d'ordre (en fonctionnement et en investissement).

De plus, l'Agence France Locale accorde à la commune un prêt relais de 4 000 000 € pour préfinancer les opérations d'investissement. Il est proposé l'inscription de cette somme au chapitre 16 et la diminution des crédits en subventions d'investissement pour 3 750 000 €.

- En dépense :
  - o Une inscription au chapitre 27 pour 200 000 euros et au chapitre 21 pour 50 000 euros.

Le tableau ci-dessous détaille par chapitre le projet de la DM n°2 qui vous est proposé :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
023 - Virement à la section d'investissement	3 000,00	042- Opération d'ordre entre section	3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00</b>		<b>3 000,00</b>

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
21-Immobilisations corporelles	50 000,00	16- Emprunt	4 000 000,00
27- Autres immobilisations financières	200 000,00	13- Subvention d'investissement	- 3 750 000,00
040- Opérations d'ordre entre section	3 000,00	021- Virement de la section de fonctionnement	3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>253 000,00</b>		<b>253 000,00</b>

L'état budgétaire est consultable au sein des services de la Direction Ressources.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **6** contre (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE et Jean-Yves VACHER),

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2022,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme

Le Maire  
Accusé de réception en préfecture  
M2218740065-20220713-DCN05-130722-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2022  
Date de réception préfecture : 18/07/2022

Johnny PAYET